

# Bulletin d'inscription



Les inscriptions aux stages sur la performance énergétique des bâtiments se font directement auprès de notre partenaire SOCOTEC Formation : formation.construction@socotec.com / tél : 0 825 955 455, service 0,15€/min + prix d'un appel

Titre .....

Référence .....

Date .....

Pour les stagiaires, une liste d'hôtels sera transmise avec la convocation

## Participant

Mme, M ..... Prénom .....

Tél. .... E-mail .....

Service ..... Fonction précise .....

Diplôme/niveau ..... Fonction managériale  Oui  Non

Inscription par l'entreprise  À titre individuel

## Entreprise ou organisme

Raison sociale .....

Adresse .....

.....

N° SIRET ..... Code APE ou NAF .....

Nomenclature  MO  ME  Entreprise  Autre

Public  Privé

Responsable de formation

Mme, M ..... Prénom .....

Tél. .... E-mail .....

Personne procédant à l'inscription si différente

Mme, M ..... Prénom .....

Tél. .... E-mail .....

Adresse de convocation, si différente .....

.....

## Facturation

Adresse de facturation .....

.....

Prise en charge par un organisme tiers payeur  Oui  Non

Numéro de commande.....

Adresse de facturation ou coordonnées de l'organisme collecteur chargé du financement .....

.....

Je reconnais que Mme/Mr ..... a pris connaissance des pré-requis nécessaire pour suivre la formation et qu'elle/il satisfait à ces pré-requis  complètement  partiellement : dans ce cas merci de le préciser en vue d'un échange avec l'ESTP.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription

La présente inscription est faite sur la base des CGV présentées sur le site Internet à <https://www.estp.fr/termes-legaux> (déclaration d'activité n°11750941075 – n° SIRET : 32500211100038)

Date .....

Signature

Cachet de l'entreprise



# Modalités d'inscription

Les inscriptions aux stages sur la performance énergétique des bâtiments se font directement auprès de notre partenaire  
SOCOTEC Formation : formation.construction@socotec.com / tél : 0 825 955 455, service 0,15€/min + prix d'un appel

## Par courrier

ESTP - Formation continue  
2-4 rue Charras - 75009 Paris

## Par mail ou par téléphone

inscription.inter@estp.fr  
01 75 77 86 03

## Suivi de l'inscription

Si vous validez les pré-requis, vous recevrez la convention correspondante puis, 15 jours francs avant le début de la formation, votre convocation avec, notamment, le règlement intérieur. Les inscriptions aux stages sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Des sessions supplémentaires peuvent être organisées en cas de demandes surnuméraires.

Un stage peut être reporté faute d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, le report (ou l'annulation éventuelle) est notifié 15 jours francs avant la date d'ouverture prévue initialement.

Tout stage commencé est intégralement dû, y compris en cas d'absence ou d'abandon. En cas d'interruption ou d'annulation du stage du fait de l'ESTP pour force majeure (après la notification ou pendant le stage), l'ESTP n'est redevable d'aucune pénalité.

## Facturation et condition de règlement

A la fin du stage, la facture est adressée selon les termes de la convention de formation, en exonération de TVA conformément à l'article 261.4.4 a du CGI.

Si le règlement est effectué par un organisme tiers, l'entreprise ou le stagiaire ayant demandé la formation, reste responsable du paiement intégral du prix de la formation, même en cas de prise en charge partielle par l'organisme tiers.

Les inscriptions sont définitives après expiration du délai de rétractation indiqué dans la convention de formation. Passé ce délai, toute annulation entraîne le paiement d'une indemnité pour frais de dossier, correspondant à 30% du prix initial de la formation.

L'entreprise a la faculté de remplacer un stagiaire par un autre, sous réserve que l'ESTP puisse valider que ce nouveau stagiaire satisfasse aux pré-requis du stage.

## Assurance

Chaque stagiaire reste responsable pendant toute la durée du stage vis-à-vis des tiers et de l'ESTP. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de toute nature.

## Litiges

Tous les litiges non résolus à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal parisien compétent, quel que soit le siège social ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.